

(Cadre réservé)

Réf. gest. pédag. :

Numéro SISCOL :

Attestation de prise en charge de la formation à l'ICH-Paris par l'employeur - 2019/2020

Nom (raison sociale) de l'employeur :

N° SIRET : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'employeur :

Interlocuteur chez l'employeur :

(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone de l'interlocuteur :

Adresse de courriel de l'interlocuteur :

L'employeur s'engage à prendre en charge la formation à l'ICH décrite au verso, souscrite au bénéfice de :

Mme M.

Nom patronymique :

(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Nom d'usage ou marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Si l'intervention d'un opérateur de compétences (OPCO) est sollicitée :

(Fournir les informations suivantes si elles sont connues à la date de la présente attestation)

Nom de l'organisme :

N° SIRET : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'organisme :

Interlocuteur au sein de l'organisme :

(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone de l'interlocuteur :

Adresse de courriel de l'interlocuteur :

Plan de la formation prise en charge

(début des enseignements : 7 octobre 2019 - fin des enseignements : 7 juin 2020)

CODES	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)	Cours du soir (cocher la case)	Cours en journées bloquées (cocher la case)	Tarif tiers financeur (cocher la case)
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM002	Droit de la propriété immobilière (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM101	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM102	Financement immobilier (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM103	Marchés de travaux (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM104	Droit de la promotion et des sociétés immobilières (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM105	Baux d'habitation et commerciaux (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM107	Fiscalité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM108	Économie immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM110	Droit du logement social (6 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM112	Estimation des immeubles (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM113	Contrats de vente d'immeubles (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM115	Responsabilité et assurance des constructeurs (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM116	Comptabilité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM119	Droit immobilier de l'environnement (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM120	Immobilier d'entreprise (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM123	Expertise judiciaire immobilière (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM124	Droit pénal de l'immobilier		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM125	Méthodes et techniques juridiques	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM126	Éléments d'analyse financière immobilière (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM127	Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM128	Médiation immobilière		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
Montant de la formation prise en charge				€

**Le Cnam n'est pas soumis à la TVA pour ses actions de formation (code général des impôts, art. 261, 4., 4°, a).*

Une **convention de formation professionnelle** entre le Cnam et l'employeur sera établie et adressée à ce dernier en double exemplaire pour signature. Une facture sera présentée à l'employeur par le service financier du Cnam et devra être acquittée au plus tard à la fin de la formation.

Si l'employeur entend obtenir le financement de tout ou partie de la formation par un opérateur de compétences (OPCO), il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme.

Si un contrat, établi entre le Cnam et l'OPCO, prévoit que ce dernier acquittera directement tout ou partie de la formation au Cnam, le montant correspondant lui sera facturé. Le solde du montant sera, le cas échéant, facturé à l'employeur.

Même si un contrat a été établi entre le Cnam et l'OPCO, **l'employeur sera redevable des sommes non acquittées par l'OPCO, notamment dans l'hypothèse où l'élève ne pourrait justifier de sa présence à l'intégralité de la formation.** À cet égard, il est précisé que des **attestations de présence** sont établies par l'ICH sur présentation de cartes de pointage dûment validées par l'élève.

Pour l'employeur : Nom et prénom :

Titre ou fonction :

Fait à Paris, le

« Bon pour accord », cachet et signature